

RANDONNEE ET PETANQUE

Il en va de même pour la reprise des activités de nos associations, qui reste suspendue à l'évolution de la situation sanitaire suite au déconfinement. Si la réouverture des locaux et salles municipales reste partout interdite jusqu'au 2 juin minimum, les pratiques de plein air sont également soumises au principe de la progressivité. Le guide édité, dont vous trouverez un résumé ci-dessous pour les activités pétanque et randonnée, ce lundi 11 mai par le ministère des Sports l'indique sans ambiguïté.

Chacun sait désormais que nos adhérents appartiennent à la deuxième catégorie.

RANDONNEE: Pour la marche et la randonnée, elles sont de nouveau possibles pour « tous les publics sauf public à risque de forme grave de Covid-19 ».

pratique individuelle encadrée ou non des activités de marche et randonnée dans la limite de 10 personnes maximum, encadrement compris en privilégiant les sentiers balisés et peu fréquentés (sauf pour les personnes à risque) en respectant les règles de distanciation sociale (2 m de minimum entre chaque pratiquant de randonnée pédestre/ 5 m entre chaque participant pour la marche nordique et 1.5 m minimum d'espacement latéral entre 2 marcheurs de front ou en cas de croisement entre randonneurs).

PETANQUE : Concernant la pétanque, « dans un premier temps, les activités se limitent aux oppositions individuelles, au tir de précision et à l'entrainement personnel ».

Dans un premier temps, les activités se limitent aux oppositions individuelles, au tir de précision et à l'entrainement individuel en tant que pratiquants en loisir. Les aménagements de la pratique imposée par le contexte sanitaire :

- Mettre un jeu de sécurité à part et d'autre du terrain de jeu et respecter les positionnements sur les différentes aires
- Désinfection des boules, buts, cercles et mètre de mesure avec gel-hydro-alcoolique



- Utilisation exclusive de son propre matériel (but, cercle ...)
- Port de masques vivement conseillé
- Ramassage des boules en alternance avec éventuellement des gants jetables.

DE CE FAIT, VOUS POUVEZ TRANSMETTRE CECI AUX ADHERENTS
POUR QU'ILS CONNAISSENT CES CONDITIONS DE PRUDENCE POUR
REALISER CELA INDIVIDUELLEMENT, MAIS NOUS NE VOUS
CONSEILLONS EN AUCUN CAS D'ORGANISER DES ACTIVITES AU NOM
DE GENERATIONS MOUVEMENT.